



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 05.02.2024

Numéro de publication: HR02-1005953103

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Fondation Mina, Genève

Fondation Mina

(Mina Stiftung) (Mina Foundation)

Rue du Commerce 4

1204 Genève

Fondation Mina, à Genève, CHE-439.638.500 (FOSC du 08.01.2024, p. 0/1005928402).

L'inscription no 22192 du 27.11.2023 (FOSC du 30.11.2023, p. 0/1005898143) est rectifiée en ce sens que le but complet est: (i) de promouvoir et de développer des architectures logicielles décentralisées; (ii) en particulier de promouvoir et de développer le protocole Mina et la technologie correspondante; (iii) de soutenir des applications utilisant la technologie du protocole Mina, y compris sa partie application qui permet la protection de la vie privée, zkApps; (iv) de soutenir la communauté active du protocole Mina; et (v) de promouvoir le développement d'une unité organisationnelle décentralisée durable qui soutient et est représentée par ceux qui utilisent le protocole et s'appuient sur lui. 2 À cette fin, la fondation peut notamment: a) promouvoir et financer des activités et des projets de tiers (y compris l'octroi de prêts); b) recevoir et verser des subventions et participer à d'autres organisations en Suisse et à l'étranger; c) émettre, recevoir, aliéner ou conserver des unités d'information numériques basées sur la blockchain; d) soutenir l'écosystème Mina et interagir avec la communauté Mina; e) entrer en contact avec le régulateur ou d'autres tiers; f) soutenir le développement et la commercialisation des jetons Mina; g) recevoir, acquérir, détenir et céder des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits de licence; h) fournir des services pour le développement du protocole Mina et de l'écosystème Mina; i) acquérir des propriétés foncières et d'autres droits sur des biens immobiliers en Suisse et à l'étranger; j) effectuer et promouvoir toutes les opérations et/ou participer à toutes les transactions ainsi qu'entreprendre toutes les actions visant à promouvoir le but de la fondation. 3 La fondation peut également confier l'exécution de ses tâches à d'autres organisations, créer de telles organisations et promouvoir celles qui existent déjà. 4 Dans le cadre de son but, la fondation peut agir en Suisse et à l'étranger. 5 La fondation n'a pas de but lucratif et ne vise pas à réaliser des bénéfices.

Registre journalier no 2205 du 31.01.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 4, Date: 08.01.2024

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève